

Les fonctionnaires intermédiaires dans la France du XIX^e siècle. Bilan d'une recherche

Cet exposé voudrait esquisser le bilan d'une recherche – en l'espèce une thèse de doctorat – que j'ai achevée il y a un peu plus d'un an. Cette thèse portait sur le personnel administratif au XIX^e siècle, et plus précisément sur des fonctionnaires que j'ai appelés *intermédiaires* [85]. Elle ne portait donc pas à proprement parler sur les classes moyennes administratives, en ce sens que le critère que j'ai retenu pour identifier ces catégories intermédiaires n'est pas de nature sociologique ; il reste que par sa méthode comme par ses conclusions, ce travail intéresse à plus d'un titre les classes moyennes en général. L'exposé est organisé autour de trois points. D'abord l'objet même de l'enquête : le fonctionnaire intermédiaire au XIX^e siècle. Quelle peut bien être la pertinence historiographique d'une telle notion ? Comment rigoureusement la caractériser ? Dans un second temps, je reviendrai sur le dispositif d'enquête que j'ai mis au point. L'enjeu et la difficulté étaient de trouver un moyen d'appliquer à des catégories administratives subalternes (au sens latin : les catégories situées sous les sommets de l'appareil administratif) la méthode prosopographique. J'en viendrai enfin aux résultats, qui m'amèneront à conclure sur une interrogation, ou plutôt sur une hypothèse concernant le rapport entre les classes moyennes administratives (cette fois) et l'Etat libéral puis républicain.

I. Le fonctionnaire intermédiaire : un nouvel objet ?

Au départ de mon enquête il y avait une simple idée : à savoir qu'entre le sommet et la base de l'organisation administrative il devait y avoir, déjà au XIX^e siècle un certain nombre de professions ou de grades en quelque sorte intercalés, n'appartenant ni à l'un ni à l'autre. Or il m'est vite apparu que ces professions ou ces grades n'avaient guère retenu l'attention des historiens jusque-là.

- Il n'est que de considérer l'historiographie du personnel administratif du XIX^e siècle.

Premier constat : ce champ historiographique est déséquilibré ; il est en effet dominé, depuis longtemps et encore aujourd'hui, par l'histoire des élites administratives. En témoigne au tournant des années 1970 la multiplication de travaux sur les préfets, le haut personnel financier, les universitaires, les conservateurs des Eaux et Forêts, les ingénieurs des Mines *etc.* A toutes ces recherches, de type monographique s'ajoutent quelques analyses transversales, comme la thèse d'Etat de Christophe Charle publiée en 1985 *Les élites de la République 1880-1900* [80].

Néanmoins la situation a grandement évolué au cours de ces dix ou vingt dernières années, non que l'intérêt des historiens pour les élites administratives ait fléchi, loin s'en faut, mais parce que l'attention a commencé à se déporter vers certaines professions administratives subalternes. La bibliographie donnera une petite idée de ce renouvellement, accru ces dernières années par la multiplication des thèses de doctorat. Citons en particulier l'œuvre de Guy Thuillier, commencée bien plus tôt il est vrai mais qui se poursuit alors, et celle de Jean-Paul Jourdan, qui traite quant à elle de l'ensemble du personnel administratif, donc *aussi* et très largement du personnel subalterne, dans un cadre géographique déterminé, le sud-ouest aquitain [86-87].

Il reste que dans tous ces travaux, le fonctionnaire subalterne ou de rang inférieur, comme on veut, n'est jamais appréhendé en tant que tel. A aucun moment il n'est constitué en objet

d'étude à part entière. C'est pourquoi, en un sens, l'entreprise de Christophe Charle, qui vise à penser les élites en tant qu'élites n'avait pas d'équivalent pour les niveaux inférieurs de la hiérarchie administrative. Constat d'autant plus surprenant que certains modernistes, à l'image de Michel Cassan, avaient montré l'exemple en développant une réflexion spécifique sur l'officier moyen [111-116].

- Ceci posé, tout le problème a été pour moi de préciser les contours d'un objet dont le moins qu'on puisse dire est qu'il était au départ passablement fuyant. La recherche d'un critère rigoureux s'est donc imposée comme une étape liminaire indispensable.

Ce qui frappe en examinant l'historiographie de la société française du XIX^e siècle, c'est une espèce de paradoxe : d'un côté la quasi totalité des chercheurs ont toujours plus ou moins admis l'existence de « fonctionnaires de second rang » (l'expression est de Georges Dupeux) ; de l'autre, personne n'a jamais entrepris de leur apporter une définition rigoureuse. Un bon exemple de ce flou taxinomique est fourni par l'ouvrage collectif *Les fortunes françaises au XIX^e siècle* publié sous la direction d'Adeline Daumard en 1973, dans lequel, significativement, les codes socioprofessionnels élaborés par les différents auteurs divergent en ce qui concerne le personnel administratif.

On en était là il y a une quinzaine d'années lorsque Jean-Paul Jourdan a rouvert le dossier dans deux articles fondamentaux, l'un sur les traitements, l'autre nommément consacré à l'identification d'une classe moyenne administrative au XIX^e siècle [83, 93]. L'idée force de Jean-Paul Jourdan est de faire du salaire un critère propre à fonder une taxinomie rigoureuse. La hiérarchie administrative se subdiviserait en trois strates : au sommet les hauts fonctionnaires, pourvus de traitements supérieurs à 10 000 francs ; tout à l'opposé le petit personnel, dont les salaires sont inférieurs à 1 000 francs ; enfin il resterait au milieu un troisième groupe d'agents qui « se situeraient alors dans une échelle de rémunération de 1 000 à 10 000 francs ».

Entreprise très novatrice, donc, qui achoppe cependant sur quelques difficultés spécifiques, en particulier sur le problème de l'avancement. Aussi ai-je privilégié pour ma part un autre critère : la *position hiérarchique*. Moi aussi je suis parti de l'hypothèse que les fonctionnaires intermédiaires (je ne parlerai plus désormais que de fonctionnaires intermédiaires) doivent être définis négativement, en tant qu'ils ne sont ni des hauts fonctionnaires, ni ce que l'on appellerait aujourd'hui des petits fonctionnaires. Dans une perspective hiérarchique ou fonctionnelle, la définition des hauts fonctionnaires ne pose pas vraiment problème. Tous les spécialistes s'accordent pour y inclure, en plus des dirigeants des administrations centrales, les responsables en chef de chaque administration déconcentrée. La définition du petit personnel administratif est plus délicate. Disons, pour aller vite, que je me suis servi ici de la définition classique qu'opère le XIX^e siècle entre le fonctionnaire et l'employé, l'idée, à l'époque, étant que l'employé n'est qu'un simple exécutant et n'incarne pas la puissance publique, contrairement au fonctionnaire. J'ai donc repris ce critère, emprunté à la culture administrative du temps, pour identifier la strate la plus bas située dans la hiérarchie. Une fois cette double délimitation effectuée, on voit qu'il reste toute une série de fonctions ou de professions qu'on peut en toute rigueur qualifier d'intermédiaires.

II. Les fonctionnaires intermédiaires : une prosopographie impossible ?

Seconde étape à présent : comment en pratique étudier ces fonctionnaires intermédiaires ? L'objectif était de les soumettre à un traitement prosopographique. Rappelons que la prosopographie est une méthode d'enquête à finalité statistique, reposant sur la mise en série de dossiers, de fiches individuelles. Christophe Charle en parle comme d'une « biographie

collective ». Rappelons aussi que cette méthode s'est développée dans le domaine de l'histoire sociale du XIX^e siècle au cours des années 1970, à la faveur d'un changement de paradigme que Christophe Charle résume ainsi : le passage de la « macro-histoire sociale », c'est-à-dire l'étude de groupes sociaux aux effectifs considérables, souvent appréhendés dans un cadre local ou régional (les bourgeois, les ouvriers dans telle ville, telle région) à ce qu'il appelle la « micro-histoire sociale », c'est-à-dire l'étude de groupes aux effectifs plus restreints, souvent envisagés dans une perspective professionnelle.

- Tout le problème est que l'application de la méthode prosopographique aux catégories inférieures du personnel administratif ne va pas de soi.

En effet, c'est surtout à l'étude des élites que cette méthode a été appliquée. La plupart des enquêtes citées plus haut sont des prosopographies. Leur conception, souvent similaire, dit d'ailleurs leur étroite parenté méthodologique : elles se composent fréquemment d'un volume principal et d'un dictionnaire biographique annexé. Cela n'a rien d'étonnant puisque les sources sont plus abondantes pour les élites administratives. Certes, des enquêtes portant sur les catégories administratives se réclament aussi de la démarche prosopographique, mais elles sont en général pénalisées par de multiples biais méthodologiques, biais induits par l'inégale conservation des sources et fragilisant *ipso facto* la démonstration. Sauf, bien sûr, à disposer d'un registre matricule complet, comme cela a été le cas pour Gilbert Nicolas dans sa thèse les instituteurs bretons sous la monarchie de Juillet [58].

- On peut prendre une mesure très concrète de ces difficultés techniques à travers l'exemple des trois professions que j'ai choisies à titre de test dans ma propre enquête : les « gradés » de préfecture (j'entends par là les chefs de service des préfectures et les secrétaires de sous-préfecture), les percepteurs des Contributions directes et les conducteurs des Ponts et chaussées.

Les sources individuelles dont on dispose pour étudier ces trois professions sont les suivantes. Côté dossiers de carrière, nous trouvons aux archives départementales d'Ille-et-Vilaine (mais le raisonnement est transposable ailleurs) une collection démarrant en 1874 pour les « gradés » de préfecture, une collection non classée couvrant les années 1889-1899 pour les percepteurs, enfin trois collections, dont la plus ancienne démarre en 1856, pour les conducteurs. Les Archives nationales sont d'un faible secours ici, car les « gradés » de préfecture n'étant pas fonctionnaires d'Etat au XIX^e siècle, ils n'ont de dossiers individuels que dans leur département d'exercice ; et quant aux percepteurs et conducteurs, leurs dossiers sont classés suivant l'ordre alphabétique des patronymes, si bien qu'il est impossible de repérer, pour les étudier, les fonctionnaires exerçant dans un même espace (un département par exemple).

Côté registres matricule, nous trouvons : pour les « gradés » de préfecture, un registre couvrant la période 1822-1883 aux archives départementales d'Ille-et-Vilaine ; pour les percepteurs, une collection complète d'états de service conservée au Centre des archives économiques et financières de Savigny-le-Temple, mais celle-ci est classée, elle aussi, suivant l'ordre alphabétique des patronymes ; pour les conducteurs enfin, plusieurs registres matricules conservés aux archives départementales et couvrant la période 1856-1902.

Au total, des sources individuelles existent donc, bien sûr ; elles constituent des matériaux utiles pour la reconstitution des trajectoires, sans doute ; mais en raison de leurs lacunes, elles sont et restent insuffisantes pour fonder une prosopographie rigoureuse. Il y a là une difficulté méthodologique majeure.

- La seule solution, pour la contourner, est d'inverser radicalement le protocole de recherche habituel : plutôt que de partir des dossiers, partir d'une source généralement négligée, les annuaires administratifs départementaux.

Un annuaire est une publication semi-officielle paraissant annuellement dans chaque département et contenant divers renseignements parmi lesquels des informations d'ordre pratique (statistiques, tarifs divers, mouvements de population *etc.*), des adresses, c'est-à-dire la liste nominative des élites citadines (souvent limitée à la ville préfecture), ou encore les organigrammes des administrations présentes sur le territoire départemental. Ce sont ces organigrammes qui nous intéressent ici.

Les annuaires ne sont guère prisés des historiens. Parmi les reproches qu'on avait et qu'on a toujours coutume de leur adresser, il y a à la fois leur caractère lacunaire et leur défaut de fiabilité. Or, après examen, il semble bien que l'un comme l'autre soient injustifiés. Nous manquons d'un inventaire à l'échelle nationale pour faire définitivement justice de la première accusation. Néanmoins, autant qu'on puisse en juger, la plupart des départements disposent de collections sinon complètes du moins presque complètes. Le second argument paraît plus décisif. Pourtant Jean Merley, dans un article ancien mais capital (« Une source de l'histoire économique et sociale méprisée : les annuaires provinciaux et départementaux des XVIII^e et XIX^e siècles », *Bulletin du Centre d'histoire économique et sociale de la région lyonnaise*, 1974-3, p. 29-44) a démontré que l'annuaire est une source sûre, et même très sûre : après confrontation avec d'autres sources, il a établi que les retards de mise à jour concernent 8 % des informations diffusées, et les erreurs proprement dites 3 %.

Faisant confiance à l'annuaire, j'ai donc concrètement procédé en trois étapes. J'ai d'abord dressé à partir de l'annuaire l'inventaire de tous les « gradés » de préfecture, percepteurs et conducteurs passés par le département d'Ille-et-Vilaine entre le milieu des années 1820 et 1914. J'ai dénombré précisément 538 individus. En confrontant cette première liste avec celles que fournissent les registres matricules, j'ai découvert 4 nouveaux noms. C'est alors seulement que j'ai démarré l'enquête, avec un total provisoire de 542 individus. Seulement, plus tard, au cours des dépouillements, 11 nouveaux noms sont apparus ; le total définitif a donc été porté à 553 individus. Dans un second temps et dans un second temps seulement, j'ai inventorié et exploité les autres sources individuelles disponibles : registres matricule et dossiers de carrière. Enfin, dans un troisième et dernier temps, j'ai mobilisé les sources habituelles de la prosopographie : état civil, recensements, déclarations de succession, décorations, publications *etc.*

L'impasse signalée plus haut est donc ainsi contournée. On voit qu'il devient possible de reconstituer de manière quasi exhaustive la liste des agents intermédiaires d'une administration donnée, ce qui n'était pas le cas auparavant. Le gain est considérable. Pour mémoire, 52 % des fonctionnaires en poste dans la première moitié du siècle et 43 % des percepteurs sur l'ensemble de la période auraient échappé à l'enquête. La preuve est donc faite que la démarche prosopographique est applicable aux fonctionnaires intermédiaires, mais à condition d'observer ce protocole spécifique.

III. Les fonctionnaires intermédiaires : un groupe en émergence

Passons enfin aux résultats de l'enquête. A quelles conclusions suis-je parvenu concernant ce groupe ? Je parle bien de « groupe » au singulier, car si les fonctionnaires intermédiaires n'étaient pour moi au départ qu'une catégorie d'analyse, une hypothèse, il m'est vite apparu, chemin faisant, que les convergences et similitudes étaient nombreuses entre les trois professions étudiées, assez nombreuses en tout cas pour qu'il soit justifié de conclure à l'existence entre elles d'une certaine unité, d'une certaine homogénéité de fait.

- Première ordre de convergences : la carrière

En ce domaine, j'ai partout observé une tendance marquée à la professionnalisation. De nombreux éléments l'attestent, notamment en matière de recrutement. Le renforcement des contraintes pesant sur les fonctionnaires de terrain va également dans ce sens. La mobilité spatiale, par exemple, s'accroît, ou plutôt les exigences de l'administration centrale en matière de mobilité spatiale augmentent. Sous ce rapport, le meilleur exemple est fourni par le métier de percepteur, qui change complètement de visage au cours du XIX^e siècle, passant de l'hyper-enracinement au début à l'hyper-mobilité à la fin. De même, encore, la notation administrative, vaste et passionnant sujet, entrevu naguère par Guy Thuillier, apparaît puis se structure.

On objectera avec raison que ce phénomène – la professionnalisation – n'est pas propre à l'administration intermédiaire, qu'elle touche l'ensemble du personnel administratif et même une grande partie du monde du travail au XIX^e siècle. C'est vrai. Mais il est vrai également que deux faits plus spécifiques caractérisent les carrières des fonctionnaires intermédiaires. Le premier a trait à la nature de leurs fonctions. Le temps passant, ces fonctions prennent un caractère d'encadrement de plus en plus marqué ; autrement dit les fonctionnaires intermédiaires s'affirment progressivement comme des cadres. Le second trait spécifique concerne les perspectives de carrière des fonctionnaires intermédiaires. Ceux-ci sont manifestement dans une sorte d'impasse. La promotion au grade immédiatement supérieur ne concerne en effet qu'une minorité d'agents, tandis que l'accès à la haute administration est pour ainsi dire nul. Pour être exact, sur 489 agents (dont la carrière complète a pu être reconstituée), seuls deux réalisent cette prouesse, l'un devenant préfet, l'autre ingénieur en chef des Ponts et chaussées. Ce clivage tend donc à corroborer l'hypothèse de Christophe Charle selon laquelle les élites administratives travaillent à pérenniser leurs avantages acquis en barrant l'accès aux fonctions dirigeantes. Seulement, cette fois, le phénomène est vu « d'en bas », et non justement depuis les sommets de l'Etat.

- Second ordre de convergences : ce que l'on peut appeler, pour reprendre une expression longtemps en vogue chez les historiens du XIX^e siècle, la condition sociale. En ce domaine l'enquête a permis d'aboutir à deux conclusions principales.

Première conclusion : la sociologie de l'administration intermédiaire se renouvelle très profondément au cours du XIX^e siècle, cela dans le sens d'une démocratisation spectaculaire. Pour ne prendre qu'un seul critère, la part des fonctionnaires d'extraction populaire passe de 23 % chez ceux entrés en fonction avant 1849 à 61 % chez ceux recrutés après 1879. Aucun des trois groupes étudiés n'échappe au phénomène, même si celui-ci varie, bien sûr, de l'un à l'autre : là où le basculement est le plus spectaculaire, c'est chez les percepteurs, le taux précité (celui des agents issus du peuple) passant de 8 % à 54 % entre la première et la troisième cohorte ; là où le phénomène est le plus abouti, c'est chez les conducteurs, le taux en question s'élevant à 90 % dans la troisième cohorte. Il est bien clair qu'une telle évolution traduit le départ définitif des notables de l'administration intermédiaire. Cette évolution se conjugue avec un autre phénomène, le reflux de l'hérédité administrative : entre les deux cohortes extrêmes, la part des fils de fonctionnaires ou assimilés chute de 49 % à 23 %. Au bout du compte, c'est toute la physionomie de l'administration intermédiaire qui se transforme donc. Les parvenus s'imposent peu à peu aux héritiers, ce qui n'est évidemment pas sans rétroagir sur leur rapport à l'Etat.

Seconde conclusion : le niveau de vie des fonctionnaires intermédiaires est non seulement correct mais va en s'améliorant tout au long de la période. Cela contredit formellement toute une tradition historiographique, née avec Michelet, entretenue et diffusée par les historiens contemporains, selon laquelle les fonctionnaires subalternes auraient tous connu la précarité, sinon la misère, la fameuse « misère en habit noir ». En confrontant les traitements nominaux

des fonctionnaires compris dans l'échantillon avec la statistique générale publiée par Victor Turquan en 1899, on découvre en effet que les fonctionnaires intermédiaires se classent parmi les 16 % des agents de l'Etat les mieux appointés à l'époque. Et encore, si l'on resserre l'analyse autour de ceux (la plupart) qui, en cours de leur carrière, dépassent la barre des 4 000 francs de salaire annuel, ce taux chute à 4 %. Mieux, en corrigeant le mouvement des traitements par le coût de la vie, on s'aperçoit que partout le niveau de vie augmente, souvent de manière significative. Il est vrai, toutefois, que l'augmentation est moins forte et moins rapide que dans d'autres milieux salariés, le monde ouvrier en particulier ; ce qui autorise à faire l'hypothèse qu'un enrichissement objectif a coexisté avec une certaine « paupérisation subjective », pour reprendre l'expression de Jacques Rougerie. Cela expliquerait l'interminable litanie des plaintes qui sourd des archives, litanie qui ne doit pas abuser mais ne doit pas être complètement ignorée non plus.

- Troisième ordre de convergences enfin : l'action collective

Ce qui paraît digne d'intérêt ici, c'est que l'opposition frontale entre les fonctionnaires intermédiaires et leur hiérarchie (ou l'Etat, comme on veut) est rare, quasi inexistante. Certes les fonctionnaires, du moins certains d'entre eux développent des postures revendicatives, nourries d'une rhétorique d'inspiration démocratique, à l'allure parfois radicale. Comme d'autres, ils se font pétitionnaires, en particulier lors des changements de régime, profitant ainsi de l'affaiblissement momentané du pouvoir, comme en 1848. Néanmoins ces comportements sont manifestement marginaux.

On a cependant le sentiment qu'une chronologie se dégage ; c'est du moins ce que suggère l'étude des publications corporatives et proto-syndicales émanant des trois professions test. Les années 1870-1880 constituent apparemment une période de fronde (relative). Ce qui l'indique, c'est que c'est dans ces années que se concentrent les propositions de loi visant à réformer, dans le double horizon d'une plus grande efficacité et d'une plus grande moralité, le fonctionnement de ces administrations. On voit au passage que les fonctionnaires, ou plutôt leurs représentants misent sur une stratégie d'alliance avec les parlementaires. Il semble qu'ensuite, à partir des années 1890, les relations entre les fonctionnaires et le ministère évoluent dans le sens d'une véritable coopération. C'est là tout un domaine de l'histoire administrative encore complètement inconnu. On voit les administrations centrales instituer de multiples procédures consultatives, en vue d'associer la profession à ses décisions. Divers rituels, tous codés, tels que le banquet annuel des associations professionnelles, tiennent également lieu d'espaces de transaction et de négociation, au moins sur le plan symbolique. De leur côté, les fonctionnaires font preuve d'une modération de ton qui peut aller jusqu'à la déférence flagorneuse.

Bref, ce qui est sûr, c'est qu'on est loin à la fois des élites administratives, mieux loties matériellement et situées à l'interface de l'administration et du politique, qui n'ont pas (ou qui ont moins) besoin de s'organiser collectivement pour défendre leurs intérêts, et des agents de grade inférieur, tels que les facteurs, et bien d'autres encore, qui, eux, ne répugnent pas au face-à-face violent avec l'Etat.

- Bilan

Ces convergences ne doivent certes pas occulter les différences, parfois significatives, entre les trois professions choisies à titre de test. Le processus de professionnalisation, en particulier, est beaucoup plus abouti dans les Ponts et chaussées. Ailleurs, divers obstacles le freinent, l'habitude de faire de certaines perceptions des emplois réservés (habitude institutionnalisée sous Louis-Philippe) par exemple. De même, la démocratisation est inégale.

Les parvenus par excellence sont les conducteurs. Ailleurs, la nécessité de disposer de certaines formes de capital limite momentanément ses effets : capital scolaire pour les « gradés » de préfecture, capital financier pour les percepteurs. En conséquence, c'est dans les Ponts et chaussées que l'antagonisme avec l'administration supérieure est le plus conscientisé. Ailleurs, la profession est parcourue par des clivages internes qui font écran : entre anciens surnuméraires et candidats dits « exceptionnels » dans l'administration du Trésor, entre agents de statut départemental et fonctionnaires de plein droit dans l'administration préfectorale.

Les convergences et similitudes restent néanmoins frappantes. Elles sont même si frappantes qu'elles autorisent à énoncer un modèle : 1) Nous avons manifestement affaire ici à ce que j'appellerai une professionnalisation paradoxale : d'un côté la compétence et les efforts requis des fonctionnaires ne cessent d'augmenter ; de l'autre ils continuent de se heurter à la fermeture des grades supérieurs. 2) Pourtant, nous l'avons vu, cette contradiction de fait ne dégénère pas, loin s'en faut. 3) Aussi bien faut-il conclure que les fonctionnaires intermédiaires trouvent quelque bénéfice à cette situation : je veux parler d'une certaine aisance matérielle, bien sûr, mais aussi des multiples dédommagements symboliques que prend soin de leur octroyer l'Etat, conscient que le prix de ces avantages (ou de ces compensations comme on veut) augmente à mesure même que leurs origines se démocratisent. En d'autres termes, il y aurait là comme une transaction historique : subordination et obéissance contre ascension, sécurité et reconnaissance.

Conclusion

Un mot pour finir des perspectives de recherche qui se dégagent de cette enquête. S'il est vrai qu'il y a un modèle, cela impose d'en éprouver la validité en élargissant le champ de réflexion. Il y a au moins deux échelles d'expérimentation. Celle de la France. Il est bien entendu que les travaux de William Serman sur les officiers, de Paul Gerbod et de Gérard Vincent sur les professeurs de lycée, de Bruno Dumons et *al.* sur les chefs de service municipaux *etc.* permettent une première confrontation. A mon avis, celle-ci permet d'affiner l'hypothèse mais ne l'invalide pas. Il faudrait cependant entreprendre une synthèse plus approfondie, et surtout lancer des travaux sur certains groupes encore peu ou mal connus. Seconde échelle : l'échelle internationale. Il va sans dire qu'une réflexion à cette échelle n'est que programmatique et ne donnera de résultats, si elle doit jamais en donner, qu'à long terme. Partout, cependant, on voit bien que des dynamiques lourdes telles que la croissance de l'Etat, la libéralisation des institutions politiques et administratives, le développement des classes moyennes, la résistance des élites traditionnelles sont à l'œuvre ; mais on devine aussi qu'elles jouent et s'emboîtent de manière chaque fois spécifique, dessinant autant de configurations qu'il existe d'Etats. Cependant l'une des questions clés, la question clé peut-être, est de savoir si les différences entre Etats sont seulement chronologiques, c'est-à-dire résultent de stades de développement différents, dans les domaines politique, social et culturel, auquel cas le modèle français pourrait bien conserver sa validité générale ; ou bien, à l'inverse, s'il faut distinguer plusieurs modèles ou types de compromis entre les fonctionnaires intermédiaires et l'Etat. Impossible d'y répondre en l'état actuel de la recherche. Tout au plus peut-on dire qu'il y a là tout un chantier qui attend l'historien, chantier situé à la jonction de deux histoires, celle de l'Etat contemporain d'une part, celle des classes moyennes de l'autre, et qui pourrait constituer un très bon observatoire pour les étudier l'une et l'autre.

Eléments de bibliographie

I. Les fonctionnaires français au XIX^e siècle

Bilans historiographiques

1. BODINEAU Pierre, « L'histoire de la fonction publique s'écrit peu à peu : un bilan rapide des recherches des quinze dernières années », *Revue des sciences administratives de la Méditerranée occidentale*, 1987, p. 84-87.
2. LE BIHAN Jean, « Les fonctionnaires français du XIX^e siècle. Essai de bilan historiographique », *Sociétés et Cultures de l'Ouest. Bulletin du Centre de Recherches historiques sur les sociétés et cultures de l'Ouest européen*, Université Rennes 2, 1, 2001, p. 46-65.
3. LEGENDRE Pierre, « L'épreuve des travaux : bibliographie sommaire des trois dernières décennies », *Histoire de l'administration*, Paris, Cujas, 1972, p. 110-130.
4. LEGENDRE Pierre, « L'histoire de l'administration dans les facultés de droit et des sciences économiques : inventaire d'un héritage », *Histoire de l'administration*, 1972, p. 17-27.
5. THUILLIER Guy, TULARD Jean, « L'histoire de l'administration au XIX^e siècle depuis dix ans : bilan et perspectives », *Revue historique*, 524, 1977, p. 441-455.
6. TUDESQ André-Jean, « L'histoire de l'administration (XIX^e et XX^e siècle), dans les facultés des lettres et des sciences humaines », *Histoire de l'administration*, Paris, Cujas, 1972, p. 28-34.

Etudes monographiques

7. AUBERT Jacques et al., *Les préfets en France (1800-1940)*, Genève, Droz, 1978.
8. BELLANGER Emmanuel, *Administrer la « banlieue municipale » : activité municipale, intercommunalité, pouvoir mayoral, personnel communal et tutelle préfectorale en Seine banlieue des années 1880 aux années 1950*, thèse, Université Paris-VIII, 2004.
9. BERLIERE Jean-Marc, *L'institution policière en France sous la III^e République (1875-1914)*, thèse, Université de Dijon, 1991.
10. BERNAUDEAU Vincent, « Les magistrats de la cour d'appel d'Angers : entre méritocratie et auto-reproduction d'une compagnie judiciaire de province (1848-1883) », *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, 105, 1998, p. 69-83.
11. BERTINOTTI-AUTAA Dominique, *Recherches sur la naissance et le développement du secteur tertiaire en France: les employés des P.T.T. sous la 3^e République*, thèse, Université Paris-I, 1984.
12. BERTINOTTI Dominique, « Carrières féminines et carrières masculines dans l'administration des Postes et Télégraphes à la fin du XIX^e siècle », *Annales Economies, Sociétés, Civilisations*, 40-3, 1985, p. 625-640.
13. BRUN-JANSEN Marie-Françoise, *Le Conseil de préfecture de l'Isère. An VIII-1926*, Grenoble, CRHESI, 1981.
14. BRUNOT André, COQUAND Robert, *Le corps des Ponts et Chaussées*, Paris, CNRS, 1982.
15. BUTTOUD Gérard, *L'Etat forestier : politique et administration des forêts dans l'histoire française contemporaine*, thèse d'Etat de science politique, Université Nancy-II, 1983.
16. BUTTOUD Gérard, *Les conservateurs des Eaux-et-Forêts sous la Troisième République (1870-1940). Matériaux biographiques pour une sociologie historique de la haute administration forestière française*, Nancy, INRA, 1981.
17. CAPLAT Guy (dir.), *Les inspecteurs généraux de l'Instruction publique. Dictionnaire biographique 1802-1914*, Paris, INRP et CNRS, 1986.
18. CARRE DE MALBERG Nathalie, « Le recrutement des inspecteurs des finances de 1892 à 1946 », *Vingtième siècle revue d'histoire*, 8, 1985, p. 67-91.
19. CHADEAU Emmanuel, *Les inspecteurs des finances au XIX^e siècle : profil social et rôle économique (1850-1914)*, Paris, Economica, 1986.
20. CHARLE Christophe, « Naissance d'un grand corps, l'Inspection des finances à la fin du XIX^e siècle », *Actes de la Recherche en Sciences sociales*, 42, 1982, p. 3-17.
21. CHARLE Christophe, *Les professeurs de la faculté des lettres de Paris (1809-1939), dictionnaire biographique*, Paris, CNRS et INRP, 1985 et 1986.
22. CHARLE Christophe, *La République des Universitaires 1870-1940*, Paris, Seuil, 1994.
23. CHARLE Christophe, FERRE Régine, *Le personnel de l'enseignement supérieur en France aux XIX^e et XX^e siècles*, Paris, CNRS, 1985.

24. CHARLE Christophe, TELKES Eva, *Les professeurs du Collège de France (1901-1939)*, Paris, CNRS et INRP, 1988.
25. CHARLE Christophe, TELKES Eva, *Les professeurs de la faculté des sciences de Paris (1901-1939)*, Paris, CNRS et INRP, 1989.
26. CHURCH Clive H., *Revolution and Red Tape : the French Ministerial Bureaucracy (1770-1850)*, Oxford, Clarendon Press, 1981.
27. CLINQUART Jean, *La douane et les douaniers de l'Ancien Régime au Marché Commun*, Paris, Taillandier, 1990.
28. COHEN William B., *The Modernization of the French Cities*, New York, Saint Martin's Press, 1998.
29. COUAILHAC Marie-Josée, *Les magistrats dauphinois au XIX^e siècle*, Grenoble, CRHESI, 1988.
30. DE LUCA Virginie, *Les inspecteurs de l'Assistance publique : figures tutélaires de la III^e République*, thèse, Université de Versailles - Saint-Quentin-en-Yvelines, 1999.
31. DE LUCA Virginie, « Des inspecteurs des Enfants assistés aux inspecteurs de l'Assistance publique : la lente transformation d'un fonctionnaire local en un fonctionnaire d'Etat au XIX^e siècle », *Revue française des affaires sociales*, 2001-4, p. 98.
32. DUCHESNE Denise, *Le personnel de la Cour de cassation de 1800 à 1830*, thèse, Ecole pratique des hautes études, 1979.
33. DUMONS Bruno, POLLET Gilles, « " Fonctionnaires " municipaux et employés de la ville de Lyon (1870-1914) : légitimité d'un modèle administratif décentralisé », *Revue historique*, 581, 1992, p. 105-125.
34. DUMONS Bruno, POLLET Gilles, « Elites administratives et expertise municipale. Les directeurs du Bureau d'Hygiène de Lyon sous la Troisième République », in KALUSZYNSKI Martine, WAHNICH Sophie (dir.), *L'Etat contre la Politique*, Paris, L'Harmattan, 1998, p. 37-54.
35. FERNANDEZ Alexandre, « Le personnel communal à la recherche d'un statut, du Consulat aux " Lois de décentralisation " », in GUILLAUME Pierre (dir.), *La professionnalisation des classes moyennes*, Talence, Maison des sciences de l'homme d'Aquitaine, 1996, p. 57-69.
36. « Figures de gendarmes », numéro spécial de la revue *Sociétés et représentations*, 16, 2003.
37. GEGOT Jean-Claude, *Le personnel judiciaire de l'Hérault (1790-1830)*, thèse d'histoire du droit, Université de Montpellier, 1974.
38. GERBOD Paul, « Les inspecteurs généraux et l'Inspection générale de l'Instruction publique de 1802 à 1882 », *Revue historique*, 236, 1966, p. 79-106.
39. GERBOD Paul, *La condition universitaire au XIX^e siècle*, Paris, Presses universitaires de France, 1965.
40. *Histoire du ministère de l'Intérieur de 1790 à nos jours*, Paris, La Documentation française, 1993.
41. HOUTE Arnaud-Dominique, *Le métier de gendarme national au XIX^e siècle*, thèse, Université Paris-IV, 2006.
42. HUGUET Françoise, *Les inspecteurs généraux de l'instruction publique (1802-1914). Profil d'un groupe social*, Paris, INRP, 1988.
43. JASMIN Claude, *Les Ponts et chaussées dans les Bouches-du-Rhône (1830-1860)*, thèse, Université Aix-Marseille-I, 1991.
44. JOURDAN Jean-Paul, « Les juges de paix de l'Aquitaine méridionale (Landes, Basses-Pyrénées, Hautes-Pyrénées) de 1870 à 1914 », *Annales du Midi*, 100, 1988, p. 287-305.
45. JOURDAN Jean-Paul, « Les magistrats de la cour d'appel de Pau au XIX^e siècle (1811-1914) : éléments de sociologie », *Revue de Pau et du Béarn*, 1988, p. 233-260.
46. KAWA Catherine, « Les employés du ministère de l'Intérieur pendant la Première République (1792-1800) : approche prosopographique de la bureaucratie révolutionnaire », *Annales historiques de la Révolution française*, 295, 1994, p. 110-120.
47. KAWA Catherine, *Les employés du ministère de l'Intérieur pendant la Première République (1792-1800). Approche prosopographique de la bureaucratie révolutionnaire*, thèse, Université Paris-I, 1993.
48. LE BIHAN Jean, « Le personnel municipal rennais au XIX^e siècle. Bilan d'une enquête », *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, 81, 2003, p. 433-464.
49. LE CLERE Bernard, WRIGHT Vincent, *Les préfets du Second Empire*, Paris, Armand Colin, 1973.
50. LECOMTE Catherine, « Le personnel communal de l'empirisme au statut », in *Fonction publique et décentralisation*, Lille, Presses universitaires de Lille, 1987.
51. MARAIS Jean-Luc (dir.), *Les préfets de Maine-et-Loire*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2000.
52. MARNOT Bruno, *Les ingénieurs au parlement sous la III^e République*, Paris, CNRS, 2000.

53. MASSALOUX Jean-Paul, *La régie de l'Enregistrement et des Domaines aux XVIII^e et XIX^e siècles*, Genève, Droz, 1989.
54. MAYEUR Françoise, *L'enseignement secondaire de jeunes filles sous la Troisième République*, Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 1977.
55. METAIRIE Guillaume, *Le monde des juges de paix de Paris (1790-1838)*, Paris, Loysel, 1994.
56. METAIRIE Guillaume, *Des juges de proximité. Les juges de paix. Biographies parisiennes (1790-1838)*, Paris L'Harmattan, 2002.
57. MICKELER Pierre, *Les agents des régies financières au XIX^e siècle*, thèse d'histoire du droit, Université Paris-XII, 1994.
58. NICOLAS Gilbert, *L'école normale primaire de Rennes et la première génération de normaliens en Bretagne : 1831-1852*, thèse, Université Paris-IV, 1992.
59. NICOLAS Gilbert, *Instituteurs entre politique et religion. La première génération de normaliens en Bretagne au XIX^e siècle*, Rennes, Apogée, 1993.
60. PICON Antoine, *L'invention de l'ingénieur moderne. L'Ecole des Ponts-et-Chaussées, 1747-1851*, Paris, Presses de l'Ecole nationale des Ponts et chaussées, 1992.
61. PINAUD Pierre-François, *Les trésoriers-payeurs généraux au XIX^e siècle. Répertoire nominatif et territorial*, Paris, Editions de l'Erudit, 1983.
62. PINAUD Pierre-François, *Les receveurs généraux des Finances 1790-1865. Répertoire nominatif et territorial*, Genève, Droz, 1990.
63. PINAUD Pierre-François, *Histoire des finances publiques au XIX^e siècle : le ministère des finances, 1789-1870. Techniques financières et prosopographie des fonctionnaires*, thèse, Ecole des hautes études en sciences sociales, 1995.
64. REDDY William M., « " Mériter votre bienveillance " : les employés du ministère de l'Intérieur en France de 1814 à 1848 », *Le Mouvement social*, 170, 1995, p. 7-37.
65. REID Donald, « L'identité sociale de l'inspecteur du travail, 1892-1940 », *Le Mouvement social*, 170, 1995, p. 39-59.
66. ROLLET Catherine, « Pour une histoire des inspecteurs des affaires sanitaires et sociales », *Revue française des affaires sociales*, 48-3, 1994, p. 49-63.
67. ROUSSELET Marcel, *Histoire de la magistrature française*, Paris, Plon, 1957.
68. ROYER Jean-Pierre, MARTINAGE Renée, LECOCQ Pierre, *Juges et notables au XIX^e siècle*, Paris, Presses universitaires de France, 1982.
69. SERMAN William, *Le Corps des officiers sous la Deuxième République et le Second Empire*, Atelier national de reproduction des thèses, Université Lille-III, 1979.
70. SERMAN William, *Les officiers français dans la nation 1848-1914*, Paris, Aubier, 1982.
71. SIWEK POUYDESSEAU Jeanne, *Le corps préfectoral sous la III^e et la IV^e République*, Paris, Armand Colin, 1969.
72. THEPOT André, *les ingénieurs du corps des mines au XIX^e siècle*, thèse, Université Paris-X, 1991.
73. TODISCO Umberto, *Le personnel de la Cour des Comptes (1807-1837)*, Genève, Droz, 1969.
74. VEILLON Didier, *Magistrats au XIX^e siècle en Charente-Maritime, Vienne, Deux-Sèvres et Vendée*, La Crèche, Geste, 2001.
75. VIET Vincent, « La professionnalisation du corps des inspecteurs du travail », in GUILLAUME Pierre (dir.), *La professionnalisation des classes moyennes*, Talence, Maison des sciences de l'homme d'Aquitaine, 1996, p. 117-128.
76. VIET Vincent, *Aux origines de l'inspection du travail au XX^e siècle. L'inspection de 1892 à 1914*, thèse, Institut des études politiques de Paris, 1992.
77. VINCENT Gérard, « Les professeurs de l'enseignement secondaire dans la société de la " belle époque " », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 13, 1966, p. 49-86.
78. VOUTYRAS Anne-Marie, *Statuts des professeurs et auxiliaires des facultés de 1800 à 1848*, thèse d'histoire du droit, Université Paris-II, 1989.

Autres approches

Approche hiérarchique

79. CHAGNOLLAUD Dominique, *Le premier des ordres. Les hauts fonctionnaires (XVIII^e-XIX^e siècles)*, Paris, Fayard, 1991.
80. CHARLE Christophe, *Les élites de la République 1880-1900*, Paris, Fayard, 1987.
81. CHARLE Christophe, *Les hauts fonctionnaires en France au XIX^e siècle*, Paris, Gallimard, 1980.
82. DUMONS Bruno, POLLET Gilles, SAUNIER Pierre-Yves, *Les élites municipales sous la III^e République des villes du Sud-Est de la France*, Paris, CNRS, 1997.

83. JOURDAN Jean-Paul, « A la recherche d'une classe moyenne dans les rangs de la fonction publique : le cas du XIX^e siècle », in GUILLAUME Pierre (dir.), *Regards sur les classes moyennes XIX^e-XX^e siècles*, Talence, Maison des sciences de l'homme d'Aquitaine, 1995, p. 45-52.
84. JOURDAN Jean-Paul, « Petit emploi public et considération sociale dans la France du XIX^e siècle », in PONTET Josette (dir.), *A la recherche de la considération sociale*, Talence, Maison des sciences de l'homme d'Aquitaine, 1999, p. 135-142.
85. LE BIHAN Jean, *Fonctionnaires intermédiaires au XIX^e siècle. L'exemple de trois corps en Ille-et-Vilaine (« gradés » de préfecture, percepteurs, conducteurs des Ponts et chaussées)*, thèse, Université Rennes 2, 2005.

Approche territoriale

86. JOURDAN Jean-Paul, *Du sans-grade au préfet : fonctionnaires et employés de l'administration dans les villes de l'Aquitaine (1870-1914)*, Talence, Maison des sciences de l'homme d'Aquitaine, 1994.
87. JOURDAN Jean-Paul, *Le personnel de l'administration dans le sud-ouest aquitain de la fin de l'Ancien Régime aux années 1880*, thèse d'Etat, Université Paris-IV, 2000.

Thèmes transversaux

Carrière et statut

88. BIDOUZE René, « Du Serment de fidélité à l'Empereur au statut général des fonctionnaires de l'Etat et des collectivités locales », *Revue française d'administration publique*, 25, 1983, p. 9-30.
89. PATAULT Anne-Marie, « Les origines révolutionnaires de la fonction publique : de l'employé au fonctionnaire », *Revue d'histoire du droit*, 64-3, 1986, p. 389-405.
90. THUILLIER Guy, « La gestion du personnel des ministères au XIX^e siècle : l'exemple de la Guerre (1830-1880) », *Revue administrative*, 183, 1978, p. 261-273.
91. THUILLIER Guy, « L'avancement, choix ou ancienneté », *Revue administrative*, 185, 1978, p. 483-494 et 186, 1978, p. 618-625.

Salaires et retraites

92. BIDOUZE René, « Les modalités de détermination des traitements de fonctionnaires : évolution du début du XX^e siècle à nos jours », *Revue française d'administration publique*, 28, 1983, p. 703-731.
93. JOURDAN Jean-Paul, « Pour une histoire des traitements des fonctionnaires de l'administration au XIX^e siècle : l'apport du Bulletin des lois à travers les années 1789-1914 », *Histoire, Economie, Société*, 10-2, 1991, p. 227-244.
94. THUILLIER Guy, « Les sources d'une histoire des pensions civiles au XIX^e siècle », *Bulletin d'histoire de la Sécurité sociale*, 23, 1991, p. 29-39.
95. THUILLIER Guy, « Une révolution administrative : les caisses de retraite des fonctionnaires sous le Premier Empire », *Revue administrative*, 264, 1991, p. 502-509.
96. THUILLIER Guy, *Les pensions de retraite des fonctionnaires au XIX^e siècle*, Paris, Association pour l'étude de l'histoire de la Sécurité sociale, 1994.
97. THUILLIER Guy, *Les retraites des fonctionnaires (1790-1914). Débats et doctrines*, Paris, Association pour l'étude de l'histoire de la Sécurité sociale, 1996.

Action collective et syndicalisme

98. BEAUD Olivier, « Bureaucratie et syndicalisme : histoire de la formation des associations professionnelles des fonctionnaires civils des ministères (1870-1904) », *Revue administrative*, 244, 1988, p. 309-322.
99. BEAUD Olivier, *Aux origines du syndicalisme des "cadres" de la fonction publique, le cas des fonctionnaires des ministères (1870-1914)*, thèse de droit, Université de Caen, 1984.
100. NARRITSSENS André, *Le syndicalisme des Indirectes (1903-1940)*, Montreuil, Institut CGT d'histoire sociale, 1993.
101. SIWEK POUYDESSEAU Jeanne, « Un groupe à part : petits et moyens fonctionnaires », in *L'univers politique des classes moyennes*, Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 1983.

102. SIWEK POUYDESSEAU Jeanne, *Le syndicalisme des fonctionnaires jusqu'à la guerre froide 1848-1948*, Lille, Presses universitaires de Lille, 1989.
103. SIWEK POUYDESSEAU Jeanne, « Le syndicalisme des fonctionnaires (1900-1981) », *Vingtième siècle revue d'histoire*, 37, 1993, p. 115-126.

Fonctionnaires et politique

104. BARUCH Marc Olivier, DUCLERT Vincent (dir.), *Serviteurs de l'Etat. Une histoire politique de l'administration française 1875-1945*, Paris, La Découverte, 2000.
105. GERBOD Paul et al., *Les épurations administratives (XIX^e et XX^e siècles)*, Genève, Droz, 1977.
106. JOLY Bertrand, « Boulangisme et fonction publique : le syndicat des révoqués », *Revue historique*, 581, 1992, p. 89-104.
107. LE BIHAN Jean, « Fonctionnaires et République en Bretagne avant 1914. Sur l'état d'une question », *Ar Falz*, 88, 2004, p. 31-36.
108. MACHELON Jean-Pierre, *La République contre les libertés ? Les restrictions aux libertés publiques de 1879 à 1914*, Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 1976.
109. PIBOUBES Jean-Yves, *Le serment politique en France 1789-1870*, thèse, Université Paris-I, 2003.
110. WRIGHT Vincent, « Administration et politique sous le Second Empire », *Revue des travaux de l'Académie des sciences morales et politiques*, 1973, p. 287-302.

II. Les officiers moyens : un chantier en cours d'exploration

111. CASSAN Michel (dir.), *Les officiers " moyens " à l'époque moderne. France, Angleterre, Espagne*, Limoges, Presses universitaires de Limoges, 1998.
112. CASSAN Michel (dir.), *Offices et officiers " moyens " en France à l'époque moderne. Profession, culture*, Limoges, Presses universitaires de Limoges, 2004.
113. « Etat et administrateurs de rang moyen à l'époque moderne », *Histoire, Economie, Société*, 2004-4.
114. NAGLE Jean, « L'officier " moyen " dans l'espace français de 1568 à 1665 », in GENET Jean-Philippe, *L'Etat moderne : Genèse*, Paris, CNRS, 1990, p. 163-174.
115. « Officiers " moyens " (I) », *Cahiers du centre de recherches historiques*, 23, 1999.
116. « Officiers " moyens " (II). Officiers royaux et officiers seigneuriaux », *Cahiers du centre de recherches historiques*, 27, 2001.